



Royaume du Maroc
Conseil consultatif des droits de l'Homme

Département Information et Communication

المجلس الاستشاري لحقوق الإنسان في الصحافة الوطنية

LE CCDH DANS LA PRESSE NATIONALE

18 Août 2010

18 غشت 2010

77^E SESSION DU CERD

L'engagement du Maroc dans un processus de consolidation de l'Etat de droit

Le champ des réformes engagées dans le Royaume a connu, depuis 2003, des progrès et des avancées considérables.

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, M. Omar Hilale, a réaffirmé, lundi à Genève, l'engagement du Maroc, sous la conduite de S.M. le Roi Mohammed VI, dans un processus stratégique irréversible de consolidation de l'Etat de droit, d'enracinement de la démocratie et d'élargissement des libertés publiques fondamentales. Il s'agit d'une volonté politique déterminée pour ancrer le Royaume dans le sillage des Etats démocratiques, ancrage auquel participe toute une série d'initiatives fortes, notamment la disposition de l'Union Européenne d'accorder aux relations avec le Royaume «un statut avancé», a souligné M. Hilale, qui présentait, au nom d'une délégation marocaine, devant la 77ème Session du Comité pour l'Elimination de la Discrimination Raciale (CERD) les 17ème et

18ème rapports périodiques du Maroc sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Le rapport présenté par le Maroc fait état des efforts et des avancées enregistrées par le Royaume dans le cadre de son engagement constant et irréfragable contre la discrimination raciale, pour le respect de la dignité humaine et pour la réalisation effective des objectifs de ladite Convention. Après avoir rappelé que le Maroc, Etat partie à la quasi-totalité des Traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme, avait initié depuis 2006 un processus, en plusieurs étapes, de levée des réserves sur ces Instruments, M. Hilale a fait remarquer que les droits de l'homme, matrice fondamentale des politiques publiques et référentiel incontournable de l'action gouvernementale, sont au cœur des dispositifs et des programmes des autorités marocaines et imprègnent positivement l'ensemble de leurs actions et interventions.

Le diplomate marocain a signalé, à ce propos que le champ des réformes engagées dans le Royaume a connu, depuis 2003, des progrès et des avan-

cées considérables citant particulièrement la conclusion des travaux de l'Instance Equité et réconciliation (IER), qui est, a-t-il dit, reconnue au niveau international parmi les expériences pionnières et novatrices en matière de justice transitionnelle. Il a évoqué, dans ce même contexte, le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), la restructuration du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) conformément aux Principes de Paris, le renforcement des capacités de l'Institut Royal de la Culture Amazighe. M. Hilale a aussi évoqué, comme autres chantiers structurants de réformes ouverts en 2009 au Maroc, ceux de la régionalisation avancée et la réforme de la Justice. Il a, d'autre part, souligné que le Maroc, en tant qu'Etat Nation, creuset de plusieurs civilisations, pays carrefour entre l'Afrique, l'Europe et le Monde arabe, lieu de coexistence de différentes communautés, cultures et religions, s'est forgé, au fil des siècles, une culture nationale propre et une identité forte enrichie et nourrie par des apports multiples.

SUITE EN PAGE 2

77^E SESSION DU CERD

L'engagement du Maroc dans un processus de consolidation de l'Etat de droit

SUITE DE LA PAGE 1

Dans cette perspective, l'unité et l'indivisibilité de la nation marocaine est une donnée de l'Histoire et une réalité de la vie quotidienne, a-t-il fait remarquer, rappelant dans ce même ordre d'idées la sollicitude toute particulière que SM le Roi Mohammed VI accorde à la promotion de l'amazighe dans le cadre de la mise en Œuvre du projet de société démocratique et moderniste voulu par le Souverain et fondée sur la consolidation de la valorisation de la personnalité marocaine et de ses symboles linguistiques, culturels et civilisationnels.

M. Hilale a mis en relief, à ce propos, le bilan positif de l'IR-CAM dans la promotion de la langue et de la culture amazighe, ainsi que les avancées notables réalisées dans l'enseignement et la sauvegarde de la culture amazighe en tant que richesse et patrimoine commun et objet de fierté nationale. Il a aussi rappelé le lancement, en mars dernier, de la chaîne de télévision amazighe.

Il a également annoncé au CERD, que les autorités marocaines ont pris, récemment, les dispositions nécessaires pour remédier aux difficultés enregistrées dans l'application de certains textes concernant l'enregistrement des prénoms auprès de l'état civil.

M. Hilale a fait savoir que la lutte contre toutes les formes et toutes les manifestations de discrimination figure parmi les priorités constantes du gouvernement marocain, précisant que toute une série de mesures ont été prises dans le but de consacrer l'égalité entre les différentes composantes de la population du pays, promouvoir le développement social, économique et culturel, soutenir les institutions chargées de la défense des droits de l'homme et fournir le cadre législatif adéquat pour éliminer toutes les formes de discrimination dans la perspective globale de faire de la société marocaine une société moderne fondée sur la démocratie participative.

Il a signalé, à cet égard, le progrès notable qu'a constitué l'ajout d'une section spéciale dédiée à la question de la discrimination

dans le code pénal marocain, laquelle section reprend la définition de la discrimination, telle qu'elle figure dans les Traités internationaux, en particulier l'article premier de la Convention.

Le diplomate marocain s'est également attardé sur les institutions qui participent activement à la lutte contre les discriminations au Maroc pour concourir à garantir une égalité de traitement dans de nombreux aspects de la vie quotidienne, sur le lieu de travail, mais aussi dans différents secteurs tels que l'éducation, la santé ou l'accès aux biens et aux services, citant notamment le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, Diwan Al Madhalim ou Ombudsman et le Conseil de la Communauté Marocaine à l'étranger.

La parole fût ensuite donnée aux membres de la délégation marocaine qui ont apporté les réponses adéquates aux différentes questions adressées par le CERD au Maroc et s'articulant autour de thèmes tels que la «situation de la population amazighe», «la situation des non-resortissants», et sur «les réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées».

Cette délégation est composée de MM. M'Hammed Abdennaou, directeur des Affaires pénales et des Grâces, Choukri Graoui, magistrat, Driss Najim, chargé d'études au ministère de la Justice, et de MM. Mohammed Ouzgane, gouverneur, directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques, Jamal Mokhtatar, gouverneur, directeur d'Etudes et Analyses et Aziz Jilali Sghir, chef de Division à la Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières au ministère de l'Intérieur.

Elle comprend aussi M. Mohammed Baallal, chef de la Division de la Coopération et Mlle Fatine Aouab, cadre à la division de la réglementation (ministère de l'Emploi), Mme. Najah Rharisse, chef de la Division des Affaires Administratives et Générales (ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité) et M. Hssain Oujour, directeur de l'éducation non formelle (ministère de l'Education nationale). ■ MAP

Des membres du CERD saluent les réformes juridiques et institutionnelles engagées au Maroc

Des membres du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), réuni les 16 et 17 août à Genève, dans le cadre de sa 77^e session pour examiner les 17^e et 18^e Rapports périodiques du Maroc sur la mise en œuvre de la Convention internationale pour l'élimination de la discrimination raciale, ont salué les réformes juridiques et institutionnelles engagées dans le Royaume et se sont félicités du «dialogue constructif» entre les deux parties. Au cours de cette réunion, une délégation marocaine, présidée par l'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations unies à Genève, Omar Hilale, a présenté au CERD le rapport du Maroc, qui fait état des efforts et des avancées enregistrées par le Royaume dans le cadre de son engagement constant contre la discrimination raciale, pour le respect de la dignité humaine et pour la réalisation effective des objectifs de ladite convention.

«Nous pouvons nous féliciter de la qualité du dialogue. Il y a beaucoup d'aspects positifs qu'on peut relever dans cette présentation, en particulier les réformes juridiques et institutionnelles engagées depuis 2003 et la volonté exprimée de se conformer aux règles internationales des droits de l'Homme et la politique de modernisation engagée par le Maroc», a indiqué Fatima-

ta-Binta Victoire Dah, rapporteur de la réunion. Mme Dah, qui clôturait, mardi cette réunion, en présentant certaines recommandations au Maroc, s'est félicitée également de «l'esprit d'ouverture de la délégation marocaine qui a clairement laissé entendre que certaines de nos remarques pourraient être prises en compte dans la réforme prochaine du code pénal». «Le dialogue nous a permis de prendre la mesure d'une situation de transition vers la modernité avec toutes ses contraintes», a-t-elle dit, ajoutant que le CERD continue à suivre le processus de mutation qui est engagé au Maroc sous l'angle de ladite convention, de la conférence de Durban et de la conférence de révision de Durban qui a eu lieu à Genève. Elle a aussi remercié l'ensemble de la délégation marocaine pour le «dialogue de qualité» auquel a donné lieu cette réunion.

Pierre-Richard Prosper a «remercié le Maroc pour le rapport très complet et les informations fournies par les membres de la délégation», alors que Dilip Lahiri s'est félicité «des détails abondants» apportés par la délégation marocaine. Même constat fait par Alexei S. Avtonomov, qui a relevé des «réponses très détaillées» et souligné le «dialogue très constructif» engagé entre le CERD et le Maroc. Il s'est dit «impressionné» par l'importance accordée par le Maroc à la

question de l'élimination des discriminations.

Evoquant l'action du Maroc pour la promotion des droits de l'Homme, Amir Noureddine, a rappelé l'organisation à Marrakech de la réunion entre le Haut commissariat aux droits de l'Homme et d'autres acteurs qui a débouché sur la Déclaration de Marrakech renforçant la lettre et l'esprit de la Déclaration de Dublin sur le renforcement de l'effectivité des dispositions touchant aux droits de l'Homme pour l'ensemble des traités, qualifiant la tenue de cette rencontre de «fait rarissime».

Pendant que Ewomsan Ika Kana louait les efforts qui ont été déployés au Maroc pour la promotion et l'enseignement de la langue amazighe, M. Régis de Gouttes a noté qu'aussi bien le rapport que les réponses des membres de la délégation marocaine aux questions du CERD renferment «beaucoup d'éléments positifs». Il a particulièrement relevé la mise en place de l'Instance équité et réconciliation (IER), l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) et la restructuration du CCDH. Il a de même noté avec intérêt la volonté du Maroc de réformer la justice et les progrès réalisés pour la promotion des droits de la femme.

Il a estimé que «le Maroc est un grand pays qui peut jouer un rôle majeur dans le monde musul-

man et constituer, à plusieurs égards, un modèle à suivre.»

Pastor Elias Murillo Martinez a, quant à lui, qualifié de «complet et d'exhaustif» le rapport marocain, indiquant que les informations fournies par la délégation marocaine au CERD traduisent «la volonté politique de l'Etat du Maroc pour la promotion des droits de l'Homme et la lutte contre les discriminations raciales».

Ion Diaconu a fait remarquer, de son côté, que le Maroc a connu depuis le dernier examen de son rapport périodique en 2003 une «évolution remarquable dans les domaines législatif et institutionnel», insistant sur «une nouvelle approche concernant la question amazighe». Waliakoye Saidou a salué le «rôle déterminant et extrêmement appréciable» du Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), qui «fait un travail remarquable au plan international», soulignant que le «Maroc est un pays qui progresse». Lors de la séance de ce mardi, les membres de la délégation marocaine ont apporté des réponses détaillées aux différentes questions qui leur avaient été adressées, la veille, par les membres du CERD, portant sur la migration, la culture amazighe, la législation nationale, les institutions nationales, l'éducation et la formation aux droits de l'Homme et les instruments internationaux. ■ MAP

التقرير المغربي حول تفعيل اتفاقية القضاء على جميع أشكال الميز العنصري

محمد مكاوي: الأوراش المغربية سجلت وضعاً متقدماً ولا بد من إجراء مراجعات تقييمية

أكد محمد مكاوي، خبير في الشؤون الإستراتيجية، في اتصال لـ "التحديث" به، أن الأوراش والمشاريع التي أشار إليها تقرير المغرب أمام لجنة الأمم المتحدة حول تطبيق اتفاقية القضاء على التمييز العنصري، دفعت بالمغرب إلى تسجيل تقدم كبير فيما يخص "الإقلاع السياسي والإقتصادي والإجتماعي"، بالمقارنة مع عدد من الدول الإفريقية والعربية ودول العالم الثالث. وأضاف مكاوي بأن تحول المغرب إلى ورش كبير، جاء كـ "قطيعة مع العهود السابقة"، التي لم تكن تولي للنهضة الاجتماعية أهمية كبيرة في توجيهها الاستراتيجي. وشدد على ضرورة إجراء مراجعات وإعادة تقييم على المستوى القصير والمتوسط والبعيد لهذه الأوراش بطريقة برغماتية "نون تشنج أو تبادل للاتهامات"، من أجل الوقوف على أماكن الخلل واستجلاء مكامن الخطأ والتقدم على حد سواء. وأشار نفس المتحدث، إلى أن هذه الأوراش جاءت بـ "قرارات سيادية تتبعها قرارات إدارية"، مؤكداً على أن الجانب الإداري والتطبيقي هو الذي تشوبه في العادة مشاكل يمكن تجاوزها بمراجعة الإمكانيات المرصودة لهذه الأوراش والمشاريع من جهة، ثم القيمين والجهاز التنفيذي من جهة أخرى.

البقية ص : 3

التقرير المغربي حول تفعيل اتفاقية القضاء على جميع أشكال الميز العنصري



وقدم عمر هلال، السفير الممثل الدائم للمغرب لدى مكتب الأمم المتحدة بجنيف، أول أمس الإثنين، بالعاصمة السويسرية تقرير المغرب حول تفعيل اتفاقية القضاء على جميع أشكال التمييز العنصري. وأكد من خلال التقريرين الدوريين الـ 17 و 18، بأن المغرب يعمل من خلال تطبيق عدد من "الأوراش الإصلاحية الهيكلية" على تفعيل بنود الاتفاقية. إذ أشار إلى المبادرة الوطنية للتنمية البشرية وحصيلة أشغال هيئة الإنصاف والمصالحة، التي قال بأنها تحظى باعتراف على الصعيد الدولي، باعتبارها من بين "التجارب الرائدة والخلاقة في مجال العدالة الانتقالية". كما حضرت قضية الأمازيغية في التقرير المغربي من خلال حديث هلال عن "تدعيم قدرات المعهد الملكي للثقافة الأمازيغية"، والنابعة من منطلق العمل على "تدعيم الشخصية المغربية ورموزها اللغوية والثقافية والحضارية". وأكد المصدر نفسه، على أهمية إعادة هيكلة المجلس الإستشاري لحقوق الإنسان "تماشياً مع مبادئ باريس"، إلى جانب مشروع الجهوية المتقدمة وإصلاح القضاء. وأبرز في نفس السياق، إضافة فرع خاص يتعلق بمسألة التمييز في القانون الجنائي المغربي، ليستعيد هذا الفرع "تحديد التمييز كما هو وارد في المعاهدات الدولية"، وبالتحديد؛ البند الأول من الاتفاقية. كما أعلن هلال، أن المغرب اتخذ عدداً من "الإجراءات الضرورية" بهدف "تذليل الصعوبات" المتعلقة بتطبيق بعض النصوص الخاصة بتسجيل الأسماء الشخصية في لوائح الحالة المدنية.

خولة أجنان

Devant la 77ème Session du Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale Le Maroc réaffirme son engagement dans un processus irréversible de consolidation de l'État de droit

L'ambassadeur représentant permanent du Maroc auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, M. Omar Hilale, a réaffirmé, lundi à Genève, l'engagement du Maroc, sous la conduite de SM, le Roi Mohammed VI, dans un processus stratégique irréversible de consolidation de l'État de droit, d'enracinement de la démocratie et d'élargissement des libertés publiques fondamentales.

Il s'agit d'une volonté politique déterminée pour ancrer le Royaume dans le sillage des États démocratiques, ancrage auquel participe toute une série d'initiatives fortes, notamment la disposition de l'Union Européenne d'accorder aux relations avec le Royaume «un statut avancé», a souligné M. Hilale, qui présentait, au nom d'une délégation marocaine, devant la 77ème Session du Comité pour l'Élimination de la Discrimination Raciale (CERD) les 17ème et 18ème rapports périodiques du Maroc sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale.

Le rapport présenté par le Maroc fait état des efforts et des avancées enregistrées par le Royaume dans le cadre de son engagement constant et irréfutable contre la discrimination raciale, pour le respect de la dignité humaine et pour la réalisation effective des objectifs de ladite Convention.

Après avoir rappelé que le Maroc, État partie à la quasi-totalité des Traités internationaux relatifs aux droits de l'Homme, avait initié depuis 2006 un processus, en plusieurs étapes, de levée des réserves sur ces Instruments, M. Hilale a fait remarquer que les droits de l'homme, matrice fondamentale des politiques publiques et référentiel incontournable de l'action gouvernementale, sont au cœur des dispositifs et des programmes des autorités marocaines et imprègnent positivement l'ensemble de leurs actions et interventions.

Le diplomate marocain a signalé, à ce propos que le champ des réformes engagées dans le Royaume a connu, depuis 2003, des progrès et des avancées considérables citant particulièrement la conclusion des travaux de l'Instance Équité et réconciliation (IER), qui est, a-t-il dit, reconnue au niveau international parmi les expériences pionnières et novatrices en matière de justice transitionnelle.

Il a évoqué, dans ce même contexte, le lancement de l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH), la restructuration du Conseil Consultatif des Droits de l'Homme (CCDH) conformément aux Principes de Paris, le renforcement des capacités de l'Institut Royal de la Culture Amazighe.

M. Hilale a aussi évoqué, comme autres chantiers structurants de réformes ouverts en 2009 au Maroc, ceux de la régionalisation avancée et la réforme de la justice.

Il a, d'autre part, souligné que le Maroc, en tant qu'État Nation, creuset de plusieurs civilisations, pays carrefour entre l'Afrique, l'Europe et le Monde arabe, lieu de coexistence de différentes communautés, cultures et religions, s'est forgé, au fil des siècles, une culture nationale propre et une identité forte enrichie et nourrie par des apports multiples.

Dans cette perspective, l'unité et l'indivisibilité de la nation marocaine est une donnée de l'Histoire et une réalité de la vie quotidienne, a-t-il fait remarquer, rappelant dans ce même ordre d'idées la sollicitude toute particulière que SM le Roi Mohammed VI accorde à la promotion de l'amazighe dans le cadre de la mise en œuvre du projet de société démocratique et moderniste voulu par le Souverain et fondée sur la consolidation de la valorisation de la personnalité marocaine et de ses symboles linguistiques, culturels et civilisationnels.

M. Hilale a mis en relief, à ce propos, le bilan positif de l'IRCAM dans la promotion de la langue et de la culture amazighe, ainsi que les avancées notables réalisées dans l'enseignement et la sauvegarde de la culture amazighe en tant que richesse et patrimoine commun et objet de fierté nationale. Il a aussi rappelé le lancement, en mars dernier, de la chaîne de télévision amazighe.

Il a également annoncé au CERD, que les autorités marocaines ont pris, récemment, les dispositions nécessaires pour remédier aux difficultés enregistrées dans l'application de certains textes concernant l'enregistrement des prénoms auprès de l'état civil.

M. Hilale a fait savoir que la lutte contre toutes les formes et toutes les manifestations de discrimination figure parmi les priorités constantes du gouvernement marocain, précisant que toute une série de mesures ont été prises dans le but de consacrer l'égalité entre les différentes composantes de la population du pays, promouvoir le développement social, économique et culturel, soutenir les institutions chargées de la défense des droits de l'homme et fournir le cadre législatif adéquat pour éliminer toutes les formes de discrimination dans la perspective globale de faire de la société marocaine une société moderne fondée sur la démocratie participative.

Il a signalé, à cet égard, le progrès notable qu'a constitué l'ajout d'une section spéciale dédiée à la question de la discrimination dans le code pénal marocain, laquelle section reprend la définition de la discrimination, telle qu'elle figure dans les Traités internationaux, en particulier l'article premier de la Convention.

Le diplomate marocain s'est également attardé sur les institutions qui participent activement à la lutte contre les discriminations au Maroc pour concourir à garantir une égalité de traitement dans de nombreux aspects de la vie quotidienne, sur le lieu de travail, mais aussi dans différents secteurs tels que l'éducation, la santé ou l'accès aux biens et aux services, citant notamment le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, Diwan Al Madhalim ou Ombudsman et le Conseil de la Communauté Marocaine à l'étranger.

La parole fut ensuite donnée aux membres de la délégation marocaine qui ont apporté les réponses adéquates aux différentes questions adressées par le CERD au Maroc et s'articulant autour de thèmes tels que la «situation de la population Amazighe», «la situation des non-ressortissants», et sur «les réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées».

Cette délégation est composée de MM. M'Hammed Abdennabaoui, directeur des Affaires Pénales et des Grâces, Choukri Graoui, magistrat, Driss Najim, chargé d'études au ministère de la justice, et de MM. Mohammed Ouzgane, gouverneur, directeur de la Réglementation et des Libertés Publiques, Jamal Mokhtatar, gouverneur, directeur d'Études et Analyses et Aziz Jilali Sghir, chef de Division à la Direction de la Migration et de la Surveillance des Frontières au Ministère de l'Intérieur.

Elle comprend aussi M. Mohammed Baalal, chef de la Division de la Coopération et Mlle Fatine Auab, cadre à la division de la réglementation (ministère de l'Emploi), Mme. Najah Rhardisse, chef de la Division des Affaires Administratives et Générales (ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité) et M. Hssain Oujour, directeur de l'éducation non formelle (ministère de l'Éducation Nationale).